

 <p>lycée professionnel Pontarcher Vesoul</p> <p>académie Besançon éducation nationale</p>	<h2>AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AUX PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL</h2>
---	---

Élève concerné :

Classe :

Année scolaire : 2021/2022

entre l'entreprise ou l'organisme d'accueil	Et	le Lycée d'origine de l'élève
Nom (ou cachet)		Lycée Professionnel PONTARCHER
Adresse :		Place Jacques Brel BP425 70014 VESOUL CEDEX
Tél. : mail :		Tel : 03 84 97 03 33 mail : joelle.messelot@ac-besancon.fr
Représenté par :		M. Christophe GRANDGIRARD
Qualité :		Proviseur

Il a été convenu une **Modification des dates et/ou Horaires de stage**, pour cause de : .....

**Nouvelles dates et/ou horaires** proposés pour que l'élève accomplisse sa période de formation en milieu professionnel en totalité, nécessaire à la validation de son examen :

Jours (à compléter)	Horaires (à Compléter)
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	

**Cet avenant doit être réalisé en 3 exemplaires, un pour l'entreprise, un pour le lycée et un pour la famille, chaque exemplaire étant signé par les trois parties.**

**MODALITÉS DE LIAISON :** Le Lycée Professionnel devra être immédiatement contacté par téléphone en cas de problèmes survenant durant cette période soit au lycée en période scolaire au 03 84 96 03 33, soit sur le téléphone de permanence (hors période scolaire) au 06 70 47 77 04.

Fait à :

Le :

**Pour l'entreprise :**  
(signature et cachet)

Fait à :

Le :

**Signature du responsable**  
**légal**

Fait à Vesoul,

le :

**Le Proviseur**  
**C. GRANDGIRARD**